Conditions Générales de Vente et de Location

Version 1 du 18/11/2026, en vigueur à compter du 18/11/2026.

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Location (ci-après les « CGV ») sont proposées par BRICAPS, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 59 rue de Ponthieu, Bureau 326, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 106 849 201, numéro de TVA intracommunautaire FR57106849201, ci-après « BRICAPS ».

BRICAPS exploite le site bricaps.fr (ci-après le « Site ») et propose aux particuliers un service de location de sets LEGO® par abonnement.

BRICAPS est une société indépendante. Elle n'est ni affiliée au groupe LEGO, ni sponsorisée, ni approuvée par lui. LEGO® est une marque du groupe LEGO, citée uniquement pour désigner les produits loués.

Service client :
E-mail : contact@bricaps.fr
Téléphone : 06 37 16 86 34
Adresse postale : 59 rue de Ponthieu, Bureau 326, 75008 Paris

Les sets ne doivent jamais être envoyés à cette adresse. Leur retour s'effectue uniquement au moyen de l'étiquette de retour générée depuis l'espace personnel du Client, dans les conditions de l'article 4.5.

Version 1 du 18/11/2026, en vigueur à compter du 18/11/2026.

Article 1 — Objet, champ d'application, acceptation et modification des CGV

1.1 Objet

Les présentes CGV encadrent le service BRICAPS de location de sets LEGO® par abonnement.

Elles définissent notamment les conditions de souscription, de paiement, de location, de livraison, de retour, de résiliation, de rétractation et de gestion des éventuels incidents.

1.2 Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toute souscription d'un abonnement BRICAPS et à toute location effectuée dans le cadre de cet abonnement.

Le service est réservé aux personnes physiques majeures agissant à des fins personnelles (ci-après le « Client »). Les livraisons et les retours sont assurés en France métropolitaine, hors Corse.

Les caractéristiques, limites et tarifs de chaque formule sont présentés au Client avant sa souscription.

1.3 Acceptation des CGV

Les CGV sont accessibles à tout moment sur le Site, où le Client peut les télécharger et les imprimer.

Le Client les accepte lors de la création de son compte, puis lors de sa souscription : un lien vers les CGV en vigueur figure à côté du bouton de création du compte et du bouton de paiement.

BRICAPS conserve la version acceptée ainsi que la date et l'heure de chaque acceptation.

Les CGV en vigueur sont jointes à l'e-mail de confirmation de la souscription.

1.4 Modification des CGV

BRICAPS peut modifier les CGV, notamment pour faire évoluer le service, ses offres ou ses tarifs, ou pour se conformer à la réglementation.

Le Client est informé par e-mail au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur de la nouvelle version. Cet e-mail présente les changements et leur date d'effet.

Le Client qui refuse les nouvelles CGV peut résilier son abonnement sans frais avant leur entrée en vigueur. Il reste alors soumis aux CGV antérieures jusqu'à la fin de son abonnement, même si celle-ci intervient après la date annoncée. À défaut de résiliation, les nouvelles CGV s'appliquent à la date annoncée.

Lorsqu'une modification crée de nouveaux frais à la charge du Client, elle ne s'applique à lui qu'après son acceptation expresse.

Les nouvelles CGV ne s'appliquent pas aux locations ni aux frais antérieurs à leur entrée en vigueur. Une modification imposée par la loi s'applique à la date prévue par celle-ci, y compris au Client qui a résilié.

1.5 Délais

Sauf mention contraire, les délais exprimés en jours dans les présentes CGV sont des jours calendaires.

1.6 Souscription en ligne

La souscription s'effectue sur le Site selon les étapes suivantes :

- choix de la formule ;
- choix du premier set, parmi ceux accessibles avec cette formule ;
- création du compte ou connexion à celui-ci ;
- vérification du récapitulatif de la commande, qui indique notamment la formule, son prix, la date de la prochaine échéance, le set choisi et sa valeur de remplacement. Le Client peut revenir aux étapes précédentes pour corriger ses informations ;
- enregistrement de la carte et paiement, au moyen du bouton « Payer et m'abonner ».

Le contrat est conclu à l'affichage de la confirmation du paiement, puis confirmé par e-mail avec les CGV en vigueur (article 1.3).

Après le paiement, le Client fait vérifier son numéro de téléphone et, pour les formules Maître Assembleur et Grand Architecte, vérifie son identité (article 2.5), s'il ne l'a pas déjà fait. Aucun set n'est expédié avant.

Article 2 — Nature du service et conditions d'accès

2.1 Nature du service

BRICAPS propose un service de location temporaire de sets LEGO® dans le cadre d'un abonnement actif.

La location n'emporte aucun transfert de propriété : les sets, pièces et éléments loués ne deviennent jamais la propriété du Client, qui doit les restituer dans les conditions des présentes CGV, sauf lorsqu'il en a payé la valeur de remplacement (article 11.3). Seuls les cadeaux expressément offerts par BRICAPS lui sont acquis.

2.2 Sets proposés

Les sets proposés peuvent être neufs lors de leur première location ou avoir déjà été loués.

Certains sets sont proposés en groupe, sous un seul titre. Un groupe est loué comme un seul set : il appartient à une seule formule, a une seule valeur de remplacement, et se loue, s'expédie et se rend en entier.

Certains sets comprennent des pièces compatibles qui ne sont pas fabriquées par LEGO. Leur présence est indiquée sur la fiche du set avant la commande. Ces pièces ne sont pas présentées comme des pièces LEGO® d'origine.

Les sets sont fournis sans leur boîte d'origine ni notice papier. Les instructions de montage sont disponibles en version numérique.

Pour un set neuf, BRICAPS peut ouvrir les sachets d'origine afin d'appliquer les autocollants, puis les refermer.

Après chaque location, les sets sont vérifiés, nettoyés si nécessaire, triés et rangés par BRICAPS avant d'être remis en location, avec un nettoyage complet toutes les 5 locations. Les sets déjà loués peuvent présenter des traces normales d'utilisation qui n'affectent pas leur utilisation.

2.3 Disponibilité

Les sets sont proposés sous réserve de disponibilité. La présence d'un set dans le catalogue ne garantit pas sa disponibilité au moment de la commande.

Si le set commandé devient indisponible avant son expédition, BRICAPS annule la commande et en informe le Client par e-mail. La livraison supplémentaire payée pour cette commande lui est remboursée. Le Client garde sa formule et choisit un autre set quand il le souhaite pendant la période mensuelle payée, sans frais. Cette période reste due, même si le Client ne choisit aucun autre set.

2.4 Conditions d'accès

Pour utiliser le service, le Client doit :

- disposer d'un compte BRICAPS valide ;
- fournir des coordonnées exactes et à jour ;
- disposer d'un moyen de paiement valide ;
- avoir un abonnement actif ;
- ne pas faire l'objet d'un blocage empêchant une nouvelle location (article 12.4) ;
- faire vérifier son numéro de téléphone avant la première expédition.

Aucun set n'est expédié avant le paiement de la commande, la vérification du téléphone et, s'il y a lieu, la vérification d'identité.

2.5 Vérification d'identité

Les formules Maître Assembleur et Grand Architecte nécessitent une vérification d'identité, réalisée par le prestataire Stripe Identity. BRICAPS ne demande jamais l'envoi d'une pièce d'identité par e-mail et n'en conserve aucune copie dans ses propres fichiers.

La vérification comprend la photo d'une pièce d'identité officielle en cours de validité et un selfie comparé à cette photo, avec l'accord exprès du Client. Le Client qui ne souhaite pas fournir de selfie peut demander au service client une vérification à partir de sa seule pièce d'identité, examinée ensuite par BRICAPS ; son traitement peut prendre un peu plus de temps.

Aucun set relevant de ces formules n'est expédié avant la réussite de la vérification.

Une vérification réussie reste valable pendant toute la durée de l'abonnement, et pour un nouvel abonnement souscrit dans les 6 mois suivant la fin du précédent, si la pièce d'identité utilisée n'est pas expirée.

En cas d'échec, le Client peut recommencer la vérification, dans la limite de 3 tentatives au total. Au-delà, BRICAPS examine sa situation et peut l'autoriser à faire une nouvelle tentative. Si la vérification n'aboutit pas, le Client peut se rétracter (article 13) ou demander au service client la fin de son abonnement : les sommes versées lui sont intégralement remboursées dans un délai de 14 jours. Si la vérification montre que le Client a moins de 18 ans, BRICAPS met fin à l'abonnement et le rembourse intégralement dans le même délai.

Le traitement des données liées à cette vérification est décrit dans la Politique de confidentialité.

Article 3 — Abonnements, prix et durée

3.1 Formules d'abonnement

BRICAPS propose trois formules d'abonnement, dont les prix s'entendent toutes taxes comprises :

- Petit Bâtisseur : 29,99 € TTC par mois ;

- Maître Assembleur : 49,99 € TTC par mois ;
- Grand Architecte : 79,99 € TTC par mois.

Chaque formule donne accès à un catalogue de sets présenté sur le Site. Un set est classé dans une formule selon le poids de ses pièces, hors emballage :

- Petit Bâtisseur : jusqu'à 2 kg ;
- Maître Assembleur : plus de 2 kg et jusqu'à 5 kg ;
- Grand Architecte : plus de 5 kg et jusqu'à 10 kg.

Un set peut toutefois être classé dans une formule supérieure en raison de sa rareté ou de sa valeur de remplacement. Il n'est jamais classé dans une formule inférieure à celle que lui donne son poids.

La formule de chaque set est indiquée sur sa fiche. BRICAPS fait évoluer chaque catalogue en ajoutant ou en retirant des sets, sans modification des CGV, et chaque formule propose en permanence plusieurs sets correspondant à ce critère. Le set loué est celui indiqué dans le récapitulatif de commande.

Les possibilités de location simultanée et les modes de livraison de chaque formule sont précisés aux articles 4.2 et 4.3.

3.2 Durée et paiement

L'abonnement est conclu pour une durée indéterminée, sans durée minimale d'engagement. Il est payable chaque mois d'avance et peut être résilié à tout moment, dans les conditions de l'article 14.

La première mensualité est payée lors de la souscription. Les suivantes sont prélevées automatiquement chaque mois, à la date indiquée lors de la souscription et dans l'espace personnel (la « date d'échéance »). Lorsque le mois ne comporte pas ce jour, le prélèvement intervient le dernier jour du mois.

La date de la prochaine échéance figure dans l'e-mail de confirmation de la souscription et dans l'espace personnel du Client.

Toute somme calculée au prorata d'une période mensuelle l'est sur le nombre réel de jours de cette période et arrondie au centime le plus proche.

3.3 Livraison incluse

Chaque période mensuelle payée comprend un envoi aller-retour (la « livraison incluse »). Deux sets loués ensemble comptent pour une seule livraison incluse.

La livraison incluse n'est ni cumulable, ni reportable, ni convertible en argent, en réduction ou en avoir : une livraison non utilisée à la fin de la période mensuelle est perdue. Cette règle ne prive pas le Client des remboursements prévus en cas de manquement de BRICAPS ou d'exercice de son droit de rétractation.

Le retour d'un set déjà expédié reste inclus, même s'il intervient au cours d'une période ultérieure, sauf en cas de rétractation (articles 3.4 et 13) ou de set manquant dans un retour (article 4.3).

Toute livraison supplémentaire est facturée au tarif de l'annexe 2, indiqué au Client avant le paiement.

3.4 Changement de formule

Montée en gamme. Le Client passe à une formule supérieure en commandant un set, lorsqu'une nouvelle location lui est possible (article 12.4). La nouvelle formule prend effet dès son paiement et ouvre une nouvelle période mensuelle : le jour du paiement devient la nouvelle date d'échéance. La part non écoulée de la mensualité en cours est déduite, au prorata, du prix de la nouvelle formule, que la livraison incluse ait été utilisée ou non. Les avantages non utilisés de l'ancienne formule sont perdus ; la nouvelle formule ouvre ses propres droits, dont une nouvelle livraison incluse, utilisée pour cette commande.

Le passage à Maître Assembleur ou Grand Architecte est soumis à la vérification d'identité, sauf si le Client dispose déjà d'une vérification valable (article 2.5). Si elle n'aboutit pas, BRICAPS rétablit la formule précédente et rembourse la différence de prix dans un délai de 14 jours.

Si le set commandé devient indisponible, le Client garde la nouvelle formule et choisit un autre set

quand il le souhaite pendant la période (article 2.3).

Descente en gamme. Le Client peut la demander à tout moment, même s'il détient un set. Elle prend effet à la prochaine date d'échéance ; jusque-là, il garde sa formule actuelle. Si, à cette date, il détient un set que la nouvelle formule ne permet pas de louer, la descente est annulée, la nouvelle période est facturée au prix de sa formule actuelle, et BRICAPS l'en informe par e-mail : il peut la demander à nouveau. Le Client peut annuler sa demande avant sa prise d'effet.

Prix. Le tarif applicable à la nouvelle formule est celui indiqué au Client lors de sa demande de changement.

Rétractation. Tout changement de formule effectué à distance ouvre un délai de rétractation de 14 jours portant uniquement sur ce changement. Lors d'une montée en gamme, le Client demande expressément que la nouvelle formule commence tout de suite. Tant que l'étiquette d'expédition de la commande passée avec la montée n'est pas créée, il peut annuler cette montée depuis son espace personnel (« Annuler ma montée de formule ») : la commande est annulée et la différence de prix entre les deux formules lui est remboursée. Ensuite, il peut se rétracter de cette montée depuis son espace personnel (« Me rétracter de ma montée ») ou dans les conditions de l'article 13.2.

En cas de rétractation d'une montée en gamme, le Client retrouve aussitôt sa formule précédente, sans modification de sa nouvelle date d'échéance. BRICAPS lui rembourse la différence de prix entre les deux formules, moins la part de cette différence correspondant aux jours écoulés depuis la livraison du set jusqu'à la rétractation et, si un set doit revenir, moins les frais de retour de la nouvelle formule (annexe 2). Si ces montants dépassent la différence, rien n'est remboursé et rien d'autre n'est dû.

Si le colis de la commande passée avec la montée n'a pas encore été remis au transporteur, la commande est annulée et la différence est remboursée sans déduction. Sinon, le Client rend les sets que sa formule précédente ne permet pas de louer dans les 14 jours qui suivent sa rétractation ou, si le colis était en route, dans les 14 jours qui suivent sa réception. La différence lui est remboursée dès le dépôt du colis retour auprès du transporteur. Jusqu'au retour de ces sets ou au paiement de leur valeur, il ne peut pas passer de nouvelle commande. Passé ce délai, l'article 10 s'applique, et l'abonnement continue à sa formule précédente, qui ne comprend pas ces sets.

3.5 Offres promotionnelles

BRICAPS peut proposer ponctuellement des tarifs promotionnels.

Les conditions de chaque offre, notamment son prix, sa durée et le tarif applicable à son issue, sont indiquées au Client avant la souscription.

Lorsqu'un tarif promotionnel est accordé pour toute la durée de l'abonnement, il reste applicable tant que cet abonnement demeure actif sans interruption.

En cas de résiliation suivie d'une nouvelle souscription, ou de changement de formule, le tarif applicable est celui proposé par BRICAPS au moment de la nouvelle souscription ou du changement.

3.6 Évolution des prix

BRICAPS peut faire évoluer le prix de ses formules. Un nouveau prix s'applique aux nouvelles souscriptions. Pour un abonnement en cours, il ne s'applique qu'après une information par e-mail au moins 30 jours à l'avance, dans les conditions de l'article 1.4. Le Client qui le refuse peut résilier sans frais avant son application ; l'ancien prix reste alors applicable jusqu'à la fin de son abonnement. Les tarifs promotionnels accordés pour toute la durée de l'abonnement restent garantis dans les conditions de l'article 3.5.

Article 4 — Location, livraison et retour des sets

4.1 Durée de location

Le Client peut conserver le ou les sets loués aussi longtemps qu'il le souhaite, sans limite de durée, tant

que son abonnement est actif et que ses paiements sont à jour. Il les restitue à la fin de son abonnement ou après une rétractation, dans les conditions des articles 3.4, 10 et 13.

La conservation d'un set ne permet pas de cumuler ou de reporter les livraisons incluses (article 3.3).

La livraison incluse est considérée comme utilisée dès l'expédition du ou des sets, sauf si le Client s'est rétracté de la montée de formule avec laquelle ils ont été commandés (article 3.4) : une fois ces sets rendus, la livraison incluse de la période est de nouveau disponible.

4.2 Modes et délais de livraison

Les expéditions et les retours sont assurés par le transporteur de BRICAPS, selon la formule souscrite :

- Petit Bâtisseur et Maître Assembleur : livraison en point relais ;
- Grand Architecte : livraison en point relais ou à domicile, au choix du Client.
- Le Client retourne le ou les sets en déposant le colis dans un point relais du transporteur, avec l'étiquette de retour créée depuis son espace personnel (article 4.5).

BRICAPS expédie le ou les sets au plus tard 5 jours après le paiement de la commande. Lorsque le téléphone ou l'identité du Client est vérifié après le paiement, ce délai court à compter de ce jour. Le colis est livré au plus tard 12 jours après le point de départ de ce délai.

Pendant une absence de BRICAPS annoncée sur le Site, le colis part au plus tard le lendemain de la fin de l'absence : cette date est indiquée au Client avant sa commande. La période mensuelle n'est pas prolongée.

4.3 Location de plusieurs sets

Maître Assembleur permet au Client de louer soit un set accessible avec cette formule, soit simultanément jusqu'à deux sets accessibles avec la formule Petit Bâtisseur.

Grand Architecte permet au Client de louer soit un set accessible avec cette formule, soit simultanément jusqu'à deux sets accessibles avec les formules Petit Bâtisseur et/ou Maître Assembleur.

Lorsque deux sets sont loués simultanément, ils sont commandés, expédiés et retournés ensemble, dans un même colis. Un groupe de sets compte pour un seul set (article 2.2).

S'il manque un set dans le retour de deux sets ou d'un groupe de sets, BRICAPS crée pour ce set une nouvelle étiquette de retour, disponible dans l'espace personnel du Client. Son prix, celui des frais de retour de la formule (annexe 2), est ajouté aux frais de ce retour (article 7). Aucune nouvelle location n'est possible avant le retour de ce set et le paiement de ces frais. Ce prix n'est pas dû lorsque le set a été perdu, volé ou détruit (article 11.2), ni lorsque son absence résulte d'une erreur de BRICAPS ou du transporteur.

4.4 Incidents de livraison

Le Client signale sans délai, si possible dans les 48 heures suivant la livraison, tout colis non reçu, endommagé ou incomplet, en joignant des photos. Ce délai indicatif n'entraîne pas la perte de ses droits.

BRICAPS traite l'incident avec le transporteur et, sans frais pour le Client, lui envoie un autre set ou les éléments manquants. Aucun élément perdu ou endommagé pendant le transport n'est facturé au Client. Si un colis déclaré perdu est finalement livré, le Client renvoie le set en trop avec l'étiquette de retour gratuite de son espace personnel.

En cas d'envoi d'un set erroné ou d'erreur d'adresse imputable à BRICAPS, le retour et l'envoi du bon set sont gratuits.

Lorsque le colis revient à BRICAPS parce que le Client ne l'a pas retiré ou a donné une adresse inexacte, la livraison incluse est considérée comme utilisée. Une nouvelle expédition au cours de la même période est facturée au tarif de l'annexe 2.

4.5 Retour des sets

Le retour s'effectue au moyen de l'étiquette de retour BRICAPS que le Client crée depuis son espace

personnel quand il souhaite rendre le ou les sets. Il dépose le colis dans un point relais du transporteur. Ce retour est inclus, sauf dans les cas prévus à l'article 3.3.

Le Client retourne le ou les sets démontés, rangés et emballés conformément aux consignes BRICAPS, et conserve sa preuve de dépôt jusqu'à la confirmation du retour.

La date de restitution est la date de prise en charge du colis par le transporteur. Une fois cette prise en charge établie, un retard, une perte ou un incident imputable au transporteur n'est pas reproché au Client.

Si le Client utilise un autre moyen de retour sans l'accord préalable de BRICAPS, il en supporte les frais et les risques jusqu'à la réception du colis par BRICAPS, et la date de restitution est alors la date de cette réception.

4.6 Vérification du retour et nouvelle location

BRICAPS vérifie le ou les sets retournés et donne le résultat au Client, frais compris, dans les 10 jours suivant l'arrivée du colis retour : soit le retour est vérifié, soit des frais sont à régler (article 9).

Aucune nouvelle location n'est possible pendant cette vérification. Elle redevient possible dès le résultat ou, au plus tard, à l'issue de ce délai : aucun frais ne peut plus alors être facturé au titre de ce retour. Si des frais sont dus, une nouvelle location n'est possible qu'après leur paiement.

Si la livraison incluse de la période en cours a déjà été utilisée, le Client peut louer un autre set en payant une livraison supplémentaire (annexe 2).

Article 5 — Utilisation, conservation et sécurité des sets

5.1 Utilisation des sets

Les sets sont destinés à un usage privé et familial. Le Client ne peut ni les vendre, ni les donner, ni les sous-louer, ni les confier à un tiers en dehors de ce cadre sans l'accord préalable de BRICAPS.

Le Client respecte les avertissements, les indications d'âge et les consignes de montage applicables. Les sets contiennent de petites pièces qui présentent un risque d'ingestion : elles doivent être tenues hors de portée des enfants auxquels le set n'est pas destiné. Les sets ne conviennent pas aux enfants de moins de 3 ans (petites pièces). L'utilisation par un enfant doit se faire sous une surveillance adaptée.

5.2 Conservation et entretien

Le Client prend les précautions nécessaires pour protéger les pièces contre les pertes, l'humidité, les températures excessives, les morsures d'animaux, les aliments et les produits susceptibles de les altérer.

Il utilise les outils de séparation adaptés. Il ne colle, ne peint, ne découpe, ne perce, ne chauffe ni ne déforme les pièces, et ne remplace aucune pièce sans l'accord préalable de BRICAPS.

Les autocollants et les éléments préassemblés doivent être manipulés conformément aux consignes spécifiques. Tout nettoyage agressif, au lave-vaisselle, à température élevée ou avec un produit inadapté est interdit. En cas de doute, le Client contacte le service client de BRICAPS avant toute intervention.

L'usure normale résultant d'un montage et d'un démontage soigneux, conformément aux consignes, n'est pas considérée comme un dommage facturable au Client.

Article 6 — Paiement de l'abonnement

6.1 Moyens de paiement

Les paiements sont traités par le prestataire de paiement Stripe, par carte bancaire, y compris au moyen d'Apple Pay ou de Google Pay. Les données de carte sont enregistrées et conservées par Stripe : BRICAPS n'a jamais accès au numéro complet de la carte.

Aucun frais n'est facturé au Client pour l'utilisation de son moyen de paiement.

6.2 Autorisation de prélèvement des mensualités

En souscrivant, le Client autorise BRICAPS à enregistrer sa carte et à la débiter automatiquement, sans nouvelle intervention de sa part :

- chaque mois, à la date d'échéance ;
- du prix de sa formule, tel qu'indiqué lors de la souscription ou modifié dans les conditions des articles 3.4 à 3.6 ;
- jusqu'à la fin de son abonnement, dans les conditions de l'article 14.

Si un prélèvement échoue, il est présenté à nouveau pendant 7 jours (article 12.1).

La banque du Client peut lui demander une authentification lors de l'enregistrement de la carte ou d'un prélèvement.

Le Client peut remplacer la carte enregistrée à tout moment depuis son espace personnel. La suppression de la carte sans remplacement n'efface pas les sommes déjà dues.

6.3 Validité de la carte

Le Client maintient une carte valide pendant toute la durée de son abonnement. Si un prélèvement échoue, les règles de l'article 12 s'appliquent.

6.4 Reçus, factures et avoirs

Chaque paiement et chaque remboursement donnent lieu à un reçu, envoyé par e-mail par Stripe.

Une facture est émise pour chaque paiement, livraison supplémentaire comprise, et un avoir pour chaque remboursement. Les factures restent disponibles dans l'espace personnel du Client, y compris après la fin de son abonnement.

6.5 Erreurs de paiement et remboursements

Tout montant prélevé par erreur, en double ou sans être dû est remboursé au Client sur le moyen de paiement utilisé, au plus tard 14 jours après que l'erreur a été constatée. Tout remboursement dû au Client est effectué sur le moyen de paiement utilisé, au plus tard 14 jours après le jour où il devient dû : le jour fixé par l'article concerné ou, à défaut, celui de l'événement qui le rend dû.

Article 7 — Frais complémentaires et autorisation de débit

7.1 Frais pouvant être facturés

En plus de son abonnement, seuls les frais suivants peuvent être facturés au Client :

- les livraisons supplémentaires qu'il a demandées (articles 3.3, 4.4 et 4.6) ;
- le retour d'un set manquant dans un retour (article 4.3) ;
- les pièces manquantes ou abîmées et leur port, le forfait de traitement, le nettoyage et les pertes importantes (article 9) ;
- les jours gardés après la fin de l'abonnement (article 10) ;
- la valeur de remplacement d'un set perdu, volé ou non restitué (articles 10.3 et 11) ;
- en cas de rétractation, le montant dû au titre du service fourni et les frais de retour (articles 3.4 et 13.4).

Les montants, leur mode de calcul et leurs plafonds sont fixés par ces articles et récapitulés à l'annexe 2. Aucun autre frais ne peut être facturé.

Les livraisons supplémentaires sont payées lors de leur commande ; les sommes dues en cas de rétractation sont déduites du remboursement. Les autres frais suivent les règles ci-dessous.

7.2 Autorisation de débit

Lors de l'enregistrement de sa carte, le Client autorise expressément BRICAPS à la débiter, sans nouvelle intervention de sa part, des frais prévus aux articles 4.3 et 9 à 11, après l'information préalable

prévue à l'article 7.3.

Le total des frais d'un même retour, hors mensualités, ne peut excéder la valeur de remplacement du ou des sets concernés. Il en va de même des jours gardés.

Cette autorisation reste valable jusqu'au règlement des sommes dues au titre de la dernière location, et au plus tard 6 mois après la fin de l'abonnement. Le Client peut la retirer pour l'avenir en contactant le service client. Ce retrait suspend les nouvelles locations et n'efface pas les sommes déjà dues, qui restent payables au moyen de leur lien de paiement. Le Client peut rétablir l'autorisation depuis son espace personnel.

7.3 Information préalable et date du prélèvement

Avant tout prélèvement des frais mentionnés à l'article 7.2, BRICAPS adresse au Client un e-mail indiquant :

- la location et le ou les sets concernés ;
- le détail de chaque frais ;
- le total ;
- la date du prélèvement ;
- un lien vers la facture, qui permet de régler tout de suite.

Les photos de la vérification du retour sont disponibles dans l'espace personnel du Client.

Le prélèvement intervient 48 heures après l'envoi de cet e-mail, et 7 jours après pour la valeur de remplacement d'un set non restitué (article 10.3).

7.4 Contestation

Le Client peut contester des frais avant la date du prélèvement, en répondant à l'e-mail ou par la messagerie de son espace personnel. BRICAPS suspend alors le prélèvement jusqu'à sa réponse.

Le Client peut également contester après le prélèvement. Toute somme prélevée à tort lui est remboursée dans les conditions de l'article 6.5.

7.5 Échec du prélèvement

Si le prélèvement échoue, BRICAPS adresse au Client un e-mail avec le lien pour payer. Aucune nouvelle location n'est possible avant ce paiement.

Aucun frais de relance, de dossier ou de recouvrement n'est facturé au Client.

Article 8 — Réception du colis et signalement des anomalies

8.1 Vérification à la réception

Le Client vérifie le contenu du colis dès sa réception, notamment la présence des minifigurines, des pièces imprimées ou à autocollant et des éléments rares.

8.2 Signalement

Le Client signale toute pièce manquante ou endommagée depuis son espace personnel ou par e-mail, en précisant les pièces concernées (photo, couleur ou référence) :

- de préférence dans les 48 heures suivant la réception, pour une anomalie visible à l'ouverture du colis ;
- dès qu'il la constate, pour une pièce découverte manquante pendant le montage.

Ces délais sont indicatifs : un signalement plus tardif reste examiné.

8.3 Effets du signalement

Au retour du set, BRICAPS décide au cas par cas de facturer ou non une pièce signalée, en tenant compte notamment de la date du signalement.

8.4 Set incomplet

Lorsque l'absence ou la détérioration d'une pièce signalée empêche le montage normal du set, BRICAPS envoie gratuitement au Client les pièces nécessaires, sans décompter la livraison incluse. Le set n'est pas échangé.

Une pièce manquante qui n'empêche pas le montage normal n'est pas envoyée. BRICAPS complète le set à son retour, sans frais pour le Client.

Article 9 — Pièces manquantes, casse et nettoyage

9.1 Constat au retour

Lors de la vérification prévue à l'article 4.6, BRICAPS recherche les pièces manquantes, cassées ou anormalement abîmées. Les frais qui en résultent sont annoncés au Client dans le délai de cet article, par l'e-mail prévu à l'article 7.3, avec la liste des pièces concernées. Le Client peut présenter ses observations (article 7.4).

9.2 Responsabilité du Client

Le Client répond des pièces manquantes ou détériorées au retour du set, sauf s'il établit qu'elles manquaient déjà à la réception, ou que leur perte ou leur détérioration résulte de l'usure normale, du fait de BRICAPS ou du transporteur, ou d'un cas de force majeure.

L'usure normale (article 5.2) n'est jamais facturée. Une pièce signalée à la réception est traitée selon l'article 8.3.

9.3 Calcul des frais

Chaque pièce manquante ou détériorée est facturée au prix de la pièce de remplacement payé par BRICAPS ou, à défaut, à son prix moyen sur BrickLink. La référence et le prix retenus sont indiqués au Client.

S'y ajoutent :

- les frais de port de ces pièces, facturés au plus à leur montant réel ;
- un forfait de traitement de 5 €, qui rémunère le temps consacré à l'identification, à la commande et à la remise en place des pièces. Ce forfait est dû une seule fois par retour (chaque colis retour reçu par BRICAPS), quel que soit le nombre de pièces ou de sets concernés.

Le total des frais d'un même retour ne peut excéder la valeur de remplacement du ou des sets concernés.

9.4 Nettoyage

Un set rendu dans un état de saleté anormal, qui impose un nettoyage pièce par pièce (traces alimentaires, substances collantes, poils, odeurs persistantes), donne lieu à un forfait de nettoyage de 20 €, avec une photo du set. La saleté normale liée au jeu n'est pas facturée.

Lorsque ce forfait s'applique, le forfait de traitement de 5 € prévu à l'article 9.3 n'est pas facturé. La valeur des pièces manquantes et leur port restent dus.

9.5 Pertes importantes

Lorsque plus de 10 % des pièces d'un set manquent, qu'un sachet entier est absent ou qu'un élément n'est plus vendu, BRICAPS fixe un montant, dans la limite de la valeur de remplacement du set. Ce montant est annoncé avec les autres frais du retour, dans les conditions des articles 7.3 et 7.4.

9.6 Paiement

Les frais prévus au présent article sont payés dans les conditions de l'article 7.

Article 10 — Set rendu après la fin de l'abonnement

10.1 Date limite de restitution

À la fin de l'abonnement, quelle qu'en soit la cause, le Client dépose le ou les sets auprès du transporteur au plus tard à la date de fin. Après une rétractation, il les dépose au plus tard à la date prévue aux articles 3.4 ou 13.5.

10.2 Jours gardés

Un set déposé dans les 3 jours qui suivent la fin de la dernière période payée ne coûte rien. Ces 3 jours ne sont pas prolongés lorsqu'ils finissent un dimanche ou un jour férié. Après la rétractation d'une montée en gamme, ces 3 jours et les jours gardés partent de la date limite de l'article 3.4.

Déposé plus tard, chaque jour est dû, du lendemain de la fin de la dernière période payée jusqu'au jour du dépôt, les 3 premiers compris. Ces jours sont comptés au prorata de périodes mensuelles, la première allant de la fin de la dernière période payée au même quantième du mois suivant (article 3.2) : un jour coûte la mensualité divisée par le nombre de jours de sa période (28 à 31), et une période entière gardée coûte une mensualité (annexe 2). C'est le prix de la location qui continue.

Après une mensualité impayée, les jours gardés courent dès le lendemain de la dernière période payée, y compris pendant les 7 jours de l'article 12.1.

Les jours gardés sont facturés une seule fois, au dépôt du set, dans les conditions de l'article 7. Ils ne dépassent jamais la valeur de remplacement du ou des sets.

10.3 Lettre recommandée et valeur du set

Si le set n'est toujours pas déposé, BRICAPS adresse au Client, vers le 23e jour suivant la fin de la dernière période payée, une lettre recommandée avec accusé de réception. Elle vaut mise en demeure : elle indique la valeur de remplacement du set et laisse au Client 7 jours à compter de son envoi pour le déposer.

Le même jour, BRICAPS lui adresse un e-mail avec le lien de la facture de cette valeur. Il indique qu'elle sera prélevée 7 jours plus tard si le set n'est pas déposé.

Sans dépôt dans ce délai, la valeur de remplacement est prélevée à la date annoncée, à la place des jours gardés, qui ne sont pas facturés en plus. Si le Client dépose le set avant ce prélèvement, la valeur n'est pas prélevée ; les jours gardés jusqu'au dépôt restent dus.

10.4 Exceptions

Aucun jour gardé n'est dû lorsque le retard est imputable à BRICAPS (étiquette non fournie ou inutilisable, erreur de sa part), au transporteur après le dépôt ou à un cas de force majeure.

Article 11 — Perte, vol et non-restitution

11.1 Valeur de remplacement

La valeur de remplacement de chaque set, ou de chaque groupe de sets, est indiquée dans le récapitulatif de commande. Elle correspond au prix d'un set identique, complet et en état comparable, sur le marché de l'occasion, à la date de la commande.

Elle reste fixe pendant toute la durée de la location et constitue le montant maximal réclamé au Client pour la perte du set.

11.2 Perte, vol ou destruction

Le Client informe BRICAPS sans délai de la perte, du vol ou de la destruction d'un set. Il est redevable de sa valeur de remplacement, sauf en cas de force majeure. Elle est facturée dans les conditions de l'article 7.

BRICAPS n'assure pas les sets loués. Le Client peut solliciter son assurance habitation ou responsabilité civile.

11.3 Set payé
Une fois sa valeur de remplacement payée, le set appartient au Client. S'il le rend ensuite, BRICAPS n'est pas tenue de lui rembourser cette valeur.

11.4 Recouvrement
À défaut de paiement, BRICAPS peut engager une procédure d'injonction de payer. Si le set n'est toujours pas restitué, elle peut également déposer plainte.

Article 12 — Impayés et blocage

12.1 Échec d'un prélèvement mensuel
En cas d'échec du prélèvement d'une mensualité, BRICAPS en informe le Client par e-mail, avec le lien qui lui permet de la régler. Le paiement est présenté à nouveau pendant 7 jours. Pendant ce délai, aucune nouvelle location n'est possible.

Si le paiement aboutit dans ce délai, l'abonnement se poursuit normalement et sa date d'échéance reste inchangée. Sinon, l'abonnement est résilié de plein droit à l'issue de ce délai, et la mensualité impayée est annulée. Le Client en est informé par e-mail.

Le Client qui détient un set le rend dans les conditions de l'article 10 : la mensualité annulée est remplacée par les jours gardés depuis la fin de la dernière période payée.

12.2 Contestation bancaire
Lorsqu'un paiement fait l'objet d'une contestation auprès de la banque du Client, BRICAPS bloque le compte (article 12.4) jusqu'à la fin de cette contestation.

BRICAPS ne présente pas à nouveau sur la carte un paiement remboursé à la suite d'une contestation bancaire.

12.3 Frais impayés
Dès l'envoi de l'e-mail prévu à l'article 7.3, aucune nouvelle location n'est possible jusqu'au paiement des frais. L'abonnement se poursuit.

12.4 Blocage
Aucune nouvelle location n'est possible lorsque :

- une mensualité est impayée ou l'abonnement a pris fin ;
- une location est déjà en cours ;
- un retour est en cours de vérification (article 4.6) ;
- des frais restent à payer ;
- BRICAPS a bloqué le compte.

BRICAPS peut bloquer le compte en cas de manquement du Client, de contestation bancaire, de retrait de l'autorisation de débit (article 7.2) ou pour vérifier la sécurité du compte. Le motif est indiqué au Client dans son espace personnel et par e-mail. Le contrat se poursuit.

Un compte bloqué ne permet ni nouvelle location, ni nouvelle souscription, ni montée en gamme. Le Client conserve l'accès à son espace personnel pour payer, restituer un set, résilier son abonnement, exercer son droit de rétractation, consulter ses factures et présenter une réclamation.

Le blocage est levé dès que sa cause a disparu, ou par décision de BRICAPS.

12.5 Nouvelle souscription
BRICAPS peut refuser une souscription à une personne dont un compte est bloqué. Lorsqu'une commande ressemble à un compte bloqué (adresse e-mail, téléphone, carte de paiement ou adresse de livraison), une personne de BRICAPS l'examine et décide de la suite.

Article 13 — Droit de rétractation

13.1 Délai

Le Client dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter, sans avoir à donner de motif. Ce délai court à compter de la conclusion du contrat, c'est-à-dire de l'affichage de la confirmation du paiement (article 1.6) ; le jour de la souscription n'est pas compté.

Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

13.2 Exercice du droit de rétractation

Le Client peut se rétracter :

- en ligne, au moyen de la fonction « Me rétracter (14 jours) », accessible pendant toute la durée du délai depuis le pied de page du Site, puis en validant au moyen du bouton « Confirmer la rétractation » ;
- ou en adressant à BRICAPS, par e-mail ou par courrier, le formulaire de rétractation figurant à l'annexe 1 ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

BRICAPS accuse réception de la rétractation sans délai, par e-mail, en reprenant le contenu de sa déclaration ainsi que la date et l'heure de son envoi.

13.3 Démarrage du service pendant le délai

Lors de sa souscription, le Client demande expressément que le service commence avant la fin du délai de rétractation, afin que son premier set lui soit expédié sans attendre. Cette demande ne le prive pas de son droit de rétractation.

13.4 Sommes dues en cas de rétractation

(a) Si le Client se rétracte avant l'expédition de son premier set, ou si son premier colis a été perdu ou est revenu à BRICAPS pour une raison imputable au transporteur ou à BRICAPS sans qu'un autre set lui ait été remis, les sommes versées lui sont intégralement remboursées, sans frais et sans différé (article 13.6).

(b) Dans tous les autres cas, il doit un montant proportionnel au service fourni jusqu'à la date de sa rétractation : mensualité × nombre de jours écoulés depuis la livraison du set ÷ nombre de jours de la période mensuelle ; lorsque son premier colis a été remplacé (article 4.4), les jours sont comptés depuis la livraison du set de remplacement. Aucun montant n'est dû à ce titre lorsque le colis n'a pas été livré à la date de la rétractation, notamment lorsqu'il est en cours d'acheminement ou que le Client ne le retire pas.

Exemple : le set d'un Client Petit Bâtisseur (29,99 € par mois) est livré le 1er septembre, et le Client se rétracte le 7 septembre. Six jours se sont écoulés sur une période de 30 jours : il doit 29,99 × 6 ÷ 30 = 6,00 €.

Les frais de retour de sa formule (annexe 2) sont aussi à sa charge, y compris lorsqu'il ne retire pas le colis (article 13.5).

(c) Aucun autre frais n'est dû au titre de la rétractation.

Lorsque la formule a changé pendant le délai, chaque jour est compté au prix de la formule en vigueur au jour de la rétractation. Les livraisons supplémentaires payées sont remboursées. Aucun frais de retour n'est dû lorsque le Client a déjà restitué tous ses sets à la date de sa rétractation.

13.5 Restitution du set

Le Client restitue le ou les sets au plus tard à la fin de la période mensuelle en cours, et au moins 14 jours après leur livraison si le colis était en route lors de la rétractation, au moyen de l'étiquette de retour générée depuis son espace personnel (article 4.5). À défaut, l'article 10 s'applique.

Si le set n'a pas encore été livré, le Client peut ne pas retirer le colis : celui-ci est alors retourné à

BRICAPS, et les frais de retour prévus à l'article 13.4 s'appliquent.

Les pièces manquantes ou détériorées au retour sont facturées ensuite, dans les conditions de l'article 9.

13.6 Fin de l'abonnement et remboursement

Sauf si le Client annule sa rétractation (article 13.7), l'abonnement prend fin et aucune nouvelle mensualité n'est prélevée.

BRICAPS rembourse au Client les sommes versées, déduction faite des montants prévus à l'article 13.4, dans un délai de 14 jours à compter de la réception de sa rétractation. BRICAPS peut toutefois différer ce remboursement jusqu'à la réception du ou des sets ou jusqu'à ce que le Client ait fourni la preuve de leur dépôt auprès du transporteur, la date retenue étant celle du premier de ces événements.

Le remboursement n'attend pas la vérification du set : les frais de l'article 9 sont facturés ensuite, dans les conditions de l'article 7.

Le remboursement est effectué dans les conditions de l'article 6.5.

13.7 Annulation de la rétractation

Le Client peut annuler sa rétractation depuis son espace personnel (« Je garde mon abonnement ») tant qu'aucun remboursement n'a été fait : l'abonnement se poursuit alors sans nouveau paiement ni interruption.

Article 14 — Résiliation

14.1 Résiliation par le Client

Le Client peut résilier son abonnement à tout moment, sans motif ni frais, au moyen de la fonction « Résilier mon abonnement », accessible depuis le pied de page du Site et depuis son espace personnel. Après avoir indiqué les informations permettant de l'identifier, il accède à une page récapitulative et confirme sa demande au moyen du bouton « Notifier la résiliation ».

BRICAPS lui confirme la résiliation sans délai par e-mail, en indiquant la date de fin de l'abonnement, ainsi que la date limite et les conditions de restitution des sets.

14.2 Date de fin de l'abonnement

La résiliation prend effet à la prochaine date d'échéance. Le Client conserve l'accès au service jusqu'à cette date, et peut encore louer un set. Pendant ce délai, il ne peut pas changer de formule : pour le faire, il annule d'abord sa résiliation. La mensualité en cours n'est pas remboursée, et aucune mensualité n'est prélevée après la date de fin. Lorsque le Client résilie à la suite d'une modification des CGV ou du prix, les conditions antérieures continuent de s'appliquer jusqu'à cette date (articles 1.4 et 3.6).

14.3 Restitution des sets

Le Client dépose le ou les sets auprès du transporteur au plus tard à la date de fin. Rien n'est dû s'il les dépose dans les 3 jours qui suivent ; au-delà, l'article 10 s'applique.

Le Client peut résilier même s'il détient encore un set : il le restitue ensuite dans les conditions prévues au présent article.

14.4 Annulation de la résiliation

Le Client peut annuler sa résiliation à tout moment avant la date de fin, depuis son espace personnel (« Je garde mon abonnement »). Son abonnement se poursuit alors aux mêmes conditions, et il conserve son set.

14.5 Résiliation par BRICAPS

BRICAPS peut mettre fin à l'abonnement :

- à tout moment, notamment en cas d'arrêt du service, moyennant un préavis de 30 jours notifié par

e-mail. La part de la mensualité correspondant à la période non fournie est alors remboursée ;
- immédiatement et sans préavis, par e-mail, en cas de fraude constatée : fausse identité, carte de paiement volée, revente ou sous-location d'un set.

En cas d'autre manquement grave du Client, BRICAPS bloque son compte (article 12.4). La résiliation pour impayé relève de l'article 12.1. Les sets sont restitués dans les conditions de l'article 10.

14.6 Décès du Client

En cas de décès du Client, ses proches peuvent notifier la résiliation par e-mail, en joignant l'acte de décès. L'abonnement prend fin à la date de la notification : aucune mensualité n'est prélevée après cette date et les sommes encore dues à cette date sont annulées. Les sets sont restitués dans un délai de 2 mois à compter de la notification, sans frais.

Article 15 — Obligations de BRICAPS, responsabilité et force majeure

15.1 Obligations de BRICAPS

BRICAPS s'engage à :

- fournir des sets conformes à leur description sur le Site, en état d'être utilisés et ne présentant pas de défaut de sécurité connu ;
- indiquer sur la fiche de chaque set les avertissements et indications d'âge applicables ;
- expédier les sets dans les délais prévus à l'article 4.2 ;
- permettre au Client d'utiliser paisiblement les sets loués pendant toute la durée de la location.

15.2 Défaut d'un set

Si un set présente un défaut qui empêche son utilisation normale, le Client le signale dans les conditions de l'article 8.2. BRICAPS y remédie dans les conditions de l'article 8.4.

15.3 Responsabilité

BRICAPS est responsable de la bonne exécution de ses obligations, y compris lorsqu'elles sont confiées à ses prestataires, notamment le transporteur. Elle répare les dommages qui en résultent selon les règles du droit commun.

Sa responsabilité ne peut être engagée pour un dommage résultant exclusivement du fait du Client, notamment du non-respect des avertissements, indications d'âge et consignes prévus à l'article 5, ou d'un cas de force majeure.

15.4 Force majeure

Aucune des parties n'est responsable d'un manquement causé par un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, c'est-à-dire un événement qui échappe à son contrôle, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

La partie empêchée en informe l'autre dans les meilleurs délais. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation concernée est suspendue. S'il dure plus de 30 jours, chacune des parties peut résilier l'abonnement sans frais, par e-mail ; la part de la mensualité correspondant à la période non fournie est alors remboursée.

15.5 Garanties légales

En plus des engagements ci-dessus, le Client bénéficie des garanties dues par tout loueur en application des articles 1719 à 1721 du Code civil : BRICAPS lui doit des sets en bon état, lui en garantit l'usage paisible pendant la location et répond des défauts qui en empêchent l'usage, même s'ils n'étaient pas connus. Les présentes CGV ne limitent pas ces garanties.

Article 16 — Données personnelles

16.1 Responsable du traitement et finalités

BRICAPS traite les données personnelles du Client en qualité de responsable du traitement, afin de gérer son compte et son abonnement, les paiements, les livraisons et les retours, la vérification d'identité, la prévention de la fraude et des impayés, le service client, ainsi que pour respecter ses obligations légales, notamment comptables.

16.2 Destinataires

Les données sont communiquées aux seuls prestataires nécessaires au service, notamment pour le paiement et la vérification d'identité (Stripe), la livraison et le retour (le transporteur), l'envoi des e-mails et l'hébergement du Site. La liste à jour de ces prestataires figure dans la Politique de confidentialité. Certains prestataires peuvent traiter des données hors de l'Union européenne ; ces transferts sont encadrés par les garanties prévues par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

16.3 Vérification d'identité

La comparaison du selfie avec la pièce d'identité repose sur l'accord exprès du Client, qui peut choisir une vérification à partir de sa seule pièce d'identité (article 2.5). Les documents et résultats de la vérification sont conservés par Stripe pour le compte de BRICAPS, pendant la durée indiquée dans la Politique de confidentialité. BRICAPS n'a pas accès aux données biométriques.

16.4 Comptes bloqués

Pour appliquer l'article 12.5, BRICAPS compare les informations de chaque commande à celles des comptes bloqués, tant qu'ils le restent. Une ressemblance est examinée par une personne de BRICAPS avant toute décision.

16.5 Communications

Les e-mails et SMS liés au service (confirmations, rappels, information sur les frais, mises en demeure) font partie de l'exécution du contrat.

Les communications commerciales, comme la newsletter, ne sont adressées qu'avec l'accord du Client ou, pour des services similaires, s'il ne s'y est pas opposé. Il peut s'en désinscrire à tout moment au moyen du lien figurant dans chaque message. L'acceptation des CGV ne vaut pas accord pour recevoir des communications commerciales.

16.6 Droits du Client

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives à leur sort après son décès. Il exerce ces droits en écrivant à contact@bricaps.fr. Il peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Le détail des traitements, de leurs bases légales et des durées de conservation figure dans la Politique de confidentialité, accessible sur le Site.

Article 17 — Documents contractuels, preuve et archivage

17.1 Documents contractuels

Le contrat conclu entre BRICAPS et le Client est constitué des présentes CGV, du récapitulatif de commande accepté avant le paiement et de la description des sets loués figurant sur le Site.

17.2 Preuve

Les enregistrements conservés par BRICAPS et ses prestataires, notamment l'acceptation des CGV, les commandes, les paiements, le suivi des colis, les photos et les e-mails échangés, peuvent servir de preuve des opérations réalisées. Le Client peut apporter la preuve contraire par tout moyen.

17.3 Archivage

BRICAPS conserve le contrat conclu avec le Client, y compris la version des CGV qu'il a acceptée, pendant 10 ans. Elle lui en communique une copie sur simple demande.

17.4 Clauses générales

Si une clause des CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses restent en vigueur.

Le fait pour BRICAPS de ne pas se prévaloir d'une clause à un moment donné ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les CGV sont rédigées en langue française. Seule la version française fait foi.

Article 18 — Réclamations, médiation et droit applicable

18.1 Réclamations

Toute réclamation est adressée au service client, par e-mail à contact@bricaps.fr ou par courrier au 59 rue de Ponthieu, Bureau 326, 75008 Paris. Le Client y indique son nom, l'adresse e-mail de son compte et l'objet de sa réclamation, ainsi que, le cas échéant, le set et la commande concernés. BRICAPS lui adresse une réponse motivée dans un délai de 14 jours.

18.2 Médiation de la consommation

Conformément au Code de la consommation, après avoir saisi le service client de BRICAPS et à défaut de réponse satisfaisante, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C
49 rue de Ponthieu
75008 Paris
Tél. : 01 89 47 00 14
Site internet : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php
E-mail : litiges@cm2c.net

La demande de médiation n'est recevable que si le Client a d'abord tenté de régler le litige directement auprès de BRICAPS par une réclamation écrite, dans les conditions de l'article 18.1, et s'il la présente dans un délai d'un an à compter de cette réclamation. Le médiateur peut aussi refuser une demande manifestement infondée ou abusive, ou un litige déjà examiné par un autre médiateur ou par un tribunal.

Le recours à la médiation n'est pas obligatoire. Le Client et BRICAPS restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

18.3 Droit applicable et tribunaux compétents

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Cela ne prive pas le Client de la protection que lui assurent les dispositions impératives de la loi de son pays de résidence.

À défaut de solution amiable, le litige est porté devant les tribunaux compétents selon les règles de droit commun. Le Client peut saisir, à son choix, le tribunal du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, ou celui de son domicile actuel.

Annexe 1 — Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de BRICAPS, 59 rue de Ponthieu, Bureau 326, 75008 Paris, contact@bricaps.fr :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Ne renvoyez jamais le set à cette adresse : son retour s'effectue uniquement avec l'étiquette de retour créée depuis votre espace personnel (article 4.5).

Annexe 2 — Récapitulatif des prix et frais

Élément	Montant	Article
Petit Bâtisseur	29,99 € TTC par mois	3.1
Maître Assembleur	49,99 € TTC par mois	3.1
Grand Architecte	79,99 € TTC par mois	3.1
Livraison incluse	1 aller-retour par période mensuelle	3.3
Livraison supplémentaire (aller-retour), Petit Bâtisseur, en point relais	1 set Petit Bâtisseur : 13,99 €	3.3, 4.6
Livraison supplémentaire (aller-retour), Maître Assembleur, en point relais	1 set Petit Bâtisseur : 13,99 € 2 sets Petit Bâtisseur : 19,99 € 1 set Maître Assembleur : 19,99 €	3.3, 4.6
Livraison supplémentaire (aller-retour), Grand Architecte, en point relais	1 set Petit Bâtisseur : 19,99 € 2 sets Petit Bâtisseur : 23,99 € 1 set Maître Assembleur : 23,99 € 1 set Petit Bâtisseur et 1 set Maître Assembleur : 23,99 € 2 sets Maître Assembleur : 26,99 € 1 set Grand Architecte : 26,99 €	3.3, 4.6
Livraison supplémentaire (aller-retour), Grand Architecte, à domicile	1 set Petit Bâtisseur : 27,99 € 2 sets Petit Bâtisseur : 32,99 € 1 set Maître Assembleur : 32,99 € 1 set Petit Bâtisseur et 1 set Maître Assembleur : 32,99 € 2 sets Maître Assembleur : 36,99 € 1 set Grand Architecte : 36,99 €	3.3, 4.6
Frais de retour (rétractation, set manquant dans un retour)	Petit Bâtisseur : 6,99 € Maître Assembleur : 9,99 € Grand Architecte : 15,99 €	3.4, 4.3, 13.4
Pièces manquantes ou abîmées	Prix des pièces de remplacement + port de ces pièces + forfait de traitement de 5 €, une fois par retour	9.3
Nettoyage	20 €, sans le forfait de traitement	9.4

Élément	Montant	Article
Perte importante	Montant fixé par BRICAPS, au plus la valeur de remplacement du set	9.5
Jours gardés après la fin de l'abonnement	Mensualité ÷ nombre de jours de la période mensuelle concernée (28 à 31), par jour ; rien si dépôt dans les 3 jours ; dans la limite de la valeur de remplacement	10.2
Valeur de remplacement d'un set	Indiquée dans le récapitulatif de commande de chaque set	11.1
Rétractation après livraison	Mensualité × jours écoulés depuis la livraison ÷ jours de la période, plus les frais de retour	13.4
Plafond des frais d'un retour (hors mensualités)	Valeur de remplacement du ou des sets concernés ; de même pour les jours gardés	7.2

Aucun autre frais ne peut être facturé : ni frais de dossier, ni frais de relance ou de recouvrement, ni frais liés au moyen de paiement.

Exemples

- Il manque des pièces pour 3,20 €, avec 2,50 € de port : 3,20 + 2,50 + 5 = 10,70 €.
- Le même retour, avec un set anormalement sale : 3,20 + 2,50 + 20 = 25,70 €, sans les 5 €.
- Un Client Maître Assembleur dépose son set 2 jours après la fin de son abonnement : rien n'est dû. S'il le garde 5 jours sur une période de 31 jours : 49,99 × 5 ÷ 31 = 8,06 €.
- Un set dont la valeur de remplacement est de 180 € n'est pas déposé 7 jours après l'envoi de la lettre recommandée : 180 € sont prélevés, sans les jours gardés.